

Ce projet a été conçu en collaboration avec :

- l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)
- le COSP - Centre d'orientation socio-professionnelle
- la Rehaklinik (CHNP)
- le Rehazenter - Centre National de Rééducation fonctionnelle et de Réadaptation
- le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire
- le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région
- le Ministère de la Santé
- l'UEL – Union des entreprises luxembourgeoises
- l'iNDR – Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises

Le projet est cofinancé par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et le Ministère de la Santé

Intéressé?

Contactez l'ADEM via l'adresse e-mail :
employeur-ehr@adem.etat.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail, de l'Emploi et
de l'Économie sociale et solidaire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé



Rehaklinik



UNION DES ENTREPRISES
LUXEMBOURGEOISES



INSTITUT NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Projet : « COSP-HR »



Vous avez le statut du salarié handicapé et/ou vous êtes en reclassement externe ?

Vous ne connaissez pas vos compétences et avez des difficultés à vous positionner sur le marché du travail ?

Vous parlez une des 3 langues du pays ?

Vous êtes motivé ?

Ce projet est pour VOUS!

Le projet COSP-HR

Les participants ont la possibilité de bénéficier d'une expérience en entreprise d'une durée de 4 semaines.

Nouveau projet lancé début 2017, dont la finalité est d'évaluer vos capacités résiduelles afin de faciliter votre orientation ou réorientation professionnelle.

Les équipes professionnelles et médicales du Rehazenter et de la Rehaklinik (CHNP), avec le personnel du COSP vont, au cours d'un parcours de 8 semaines, évaluer vos capacités de travail en tenant compte de vos difficultés fonctionnelles et de vos problèmes de santé.

Au fur et à mesure du parcours, lors de votre passage dans différents ateliers, une fiche d'évaluation de vos capacités et aptitudes est établie. Elle a comme objectif de donner des recommandations et de favoriser une réorientation et une (ré-)intégration sur le marché du travail .

Stage de professionnalisation (SP)

Ce stage va vous permettre de mettre en avant vos capacités et compétences auprès des employeurs.

Le stage de professionnalisation ne peut, en principe, excéder 6 semaines. Il peut toutefois être prolongé à 9 semaines pour les personnes considérées comme hautement qualifiées.

A savoir, le stage de professionnalisation en entreprise est un stage non rémunéré. Toutefois, le stagiaire a droit à une indemnité de stage de 331,07 euros par mois versée par l'ADEM.

Contrat de réinsertion-emploi (CRE)

Ce contrat, qui alterne formation pratique et formation théorique, vous permet de montrer de manière concrète aux employeurs vos compétences et capacités, mais également d'acquérir de nouvelles compétences.

Avant de conclure un tel contrat, vous devez être inscrit à l'ADEM depuis au moins un mois.

Le contrat de réinsertion-emploi est conclu pour une période de 12 mois à temps plein ou temps partiel (20-30-40 hrs/sem). Pendant la durée du contrat, vous serez assisté et encadré par un tuteur désigné par l'employeur et toucherez votre revenu de base et une indemnité complémentaire de 331,07 euros par mois.

